

**Avis adopté**

Séance plénière du 9 juillet 2025

***Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur***

**Déclaration des groupes Environnement et nature et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**

L'enseignement supérieur français est aujourd'hui dans un état préoccupant alors même qu'il doit jouer un rôle fondamental pour les transformations nécessaires de notre société.

Le milieu des années 2000 a constitué une rupture en engageant une dynamique d'autonomisation des universités. Il en résulte aujourd'hui un double modèle concurrentiel dont les distinctions entre privé et public ou entre grandes écoles et université conduisent à un accroissement des inégalités en termes d'accès et de moyens alloués, et à des interrogations fortes sur les objectifs et les moyens donnés à l'enseignement supérieur français pour répondre aux grands enjeux de nos sociétés.

La massification a permis aujourd'hui à près de 60 % d'une classe d'âge d'accéder à l'enseignement supérieur. Mais accéder ne signifie pas toujours obtenir un diplôme, puisque seulement 52 % des jeunes de 25 à 34 ans sont diplômés du supérieur. En effet, qui dit massification ne dit pas forcément démocratisation. La croissance du nombre d'étudiants et étudiantes ne s'est pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle et suffisante des moyens et de la prise en compte des inégalités sociales. L'enseignement public s'en voit affaibli et traversé de concurrences destructrices qui donnent une organisation et une carte de formation peu voire pas organisée. Cette illisibilité est inacceptable car elle ne permet ni à la population générale, ni à la société civile de pouvoir s'y projeter ou de s'y associer de manières claires et conscientes.

Là où l'Etat se désinvestit, le privé s'immisce et se renforce. Cette évolution structurante a conduit à un avènement rapide et continu des établissements privés, très insuffisamment suivi et régulé par les pouvoirs publics. Cela engendre des conséquences actuelles désastreuses pour les étudiants-étudiantes et le niveau de l'enseignement supérieur. Explosion des frais d'inscription, illisibilité des diplômes, voire fraude dans la qualité des formations, manque de garantie pour les étudiants, ségrégation sociale. Nous faisons bien une différence entre privé d'intérêt général et privé à but lucratif, et même entre certains établissements privés à but lucratifs, tous ne sont pas à mettre dans le même sac. Néanmoins la priorité de nos groupes reste de renforcer l'enseignement supérieur public.

En effet, si cet avis concerne les établissements d'enseignement supérieur dans leur ensemble, nous défendons, nous, l'enseignement supérieur non lucratif, et le modèle même des universités : gratuit, public, inclusif, au plus près des enjeux sociaux et écologiques de notre temps et des besoins de la société, et exigeant en matière de démocratie interne. Car aujourd'hui, l'Université française ce n'est pas que Droit, lettres et sciences, c'est une pluralité de formations, artistiques et culturelles, agricoles et environnementales, au service d'une stratégie publique globale qui doit être cohérente, évaluée, au service des étudiants et de la diversité de leurs parcours, et au service des grands enjeux de transition, en particulier écologique.

Les bâtiments Universitaires représentent aujourd'hui 20% du parc de bâtiments publics en France, avec des enjeux énergétiques et financiers de premier ordre. L'Université ambitionne toujours d'être le premier lieu de l'enseignement et de la recherche en matière de transitions, d'adaptation, de transformation de nos modèles sociétaux. Elle est pourtant de moins en moins soutenue en ce sens.

Suite aux débats ayant eu lieu en commission, nos groupes réaffirment clairement et fermement que l'enseignement supérieur n'est pas un marché, les diplômes et les enseignements ne sont pas des produits à tarifier aux étudiants. L'enseignement n'est pas un service marchand mais un droit et un investissement pour notre société et pour l'avenir ! Il doit permettre à toutes et tous d'évoluer et de s'épanouir en son sein. C'est pourquoi, l'avis, sans en avoir fait le cœur de son objet, a su rappeler l'importance de mettre en place des conditions de vie décentes et adaptées pour les étudiants et étudiantes, condition incontournable à la poursuite de leurs études.

Nous estimons donc que cet avis va dans le bon sens et nous saluons le travail réalisé par la commission. Le sujet était complexe, l'avis a pris le temps de reposer les constats et de les rendre lisibles. Il aura en ce sens une vraie plus-value auprès du Parlement qui peine à comprendre et à s'approprier le sujet. Nos travaux ont permis d'atteindre une forme d'équilibre et de proposer une direction claire pour donner les moyens à l'enseignement supérieur de retrouver le sens d'un service public à la hauteur des nombreux enjeux d'adaptation, en particulier écologique.

Investir dans l'enseignement supérieur, c'est permettre de meilleures conditions de vies et d'emploi pour nos personnels enseignants et administratifs et c'est surtout investir dans l'avenir ! Celui de nos étudiantes et étudiants mais aussi de l'ensemble de la société.